

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

D E C R E T

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET D/2001 ⁰⁵⁸ /PRG/SGG

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'ENTREPRISE NATIONALE
D'ELECTRICITE DE GUINEE (ENELGUI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, le N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 juin 2000 et le N°050/PRG/SGG du 07 juin 2000 nommant les membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000

D E C R E T E,

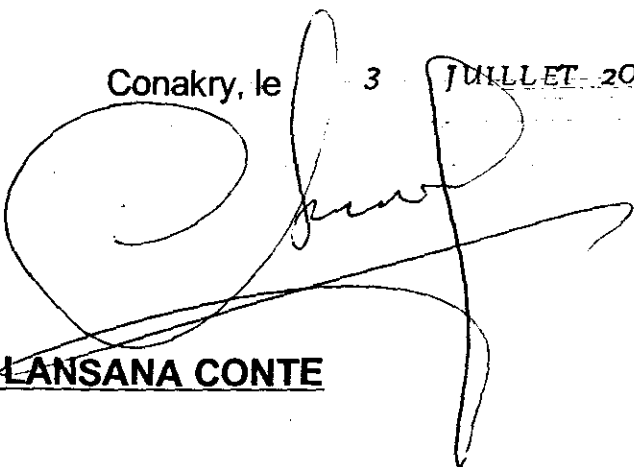
Article 1^{er} : Monsieur Daouda CAMARA, précédemment Directeur Général de l'Entreprise Nationale d'Electricité (ENELGUI) est confirmé à ce poste.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

3

JUILLET 2001


GENERAL LANSANA CONTE

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

D E C R E T

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET D/2001 ⁰⁵⁸ /PRG/SGG

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'ENTREPRISE NATIONALE
D'ELECTRICITE DE GUINEE (ENELGUI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, le N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 juin 2000 et le N°050/PRG/SGG du 07 juin 2000 nommant les membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000

D E C R E T E,

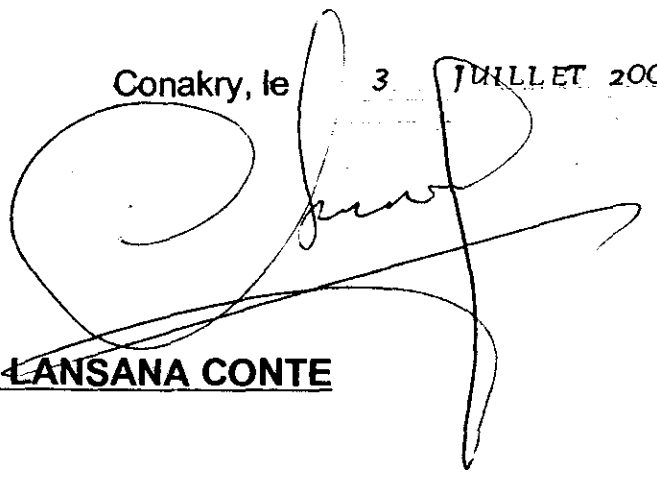
Article 1^{er} : Monsieur Daouda CAMARA, précédemment Directeur Général de l'Entreprise Nationale d'Electricité (ENELGUI) est confirmé à ce poste.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

3

JUILLET 2001


GENERAL LANSANA CONTE